



RAPPEL- PURA - Processus unique de reconnaissance d'ancienneté

Bonjour à vous tous et toutes!

Le 29 septembre est à nos portes (lundi) et le PURA arrivera en même temps! Pour les membres qui ont cumulé de l'ancienneté ailleurs qu'au CISSS de Laval dans le courant de leur carrière, n'oubliez pas de vérifier votre ancienneté mise à jour!

Le tout se fera sur une plateforme par laquelle vous aurez accès, avec votre adresse courriel du CISSS de Laval, si vous ne possédez pas d'adresse avec le CISSSL, vous aurez de la documentation via votre adresse courriel personnelle et si vous ne possédez pas d'adresse courriel vous recevrez le tout par courrier. Vous aurez 60 jours pour effectuer votre vérification soit entre le 29 septembre et le 29 novembre 2025).

Si toutefois votre ancienneté inscrite n'est pas la bonne ou encore selon vous, il y a un problème sur votre cumul, nous vous invitons à contester via la plateforme PURA ou par la ligne téléphonique mise à votre disposition au **514-390-2168 option 1** ou encore par courriel au pura.ciSSLav@ssss.gouv.qc.ca. Il y aura des représentants de l'employeur en présentiel dans différents sites du CISSS de Laval. Un communiqué de l'Employeur sortira aujourd'hui avec toutes les informations pertinentes.

De plus, ***vous devez aviser le SIIIAL-CSQ de tous problèmes liés à votre ancienneté.*** Soit par courriel au relationsdutravail@siiial.com ou en communiquant avec votre agente syndicale Gaby Émond-Goulet au **450-686-6871 option 1**.

Soyez à l'affût des différentes correspondances (communiqué, courriel, ou autre) de l'employeur dans les prochains jours!

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS QUE VOUS AUREZ 60 JOURS POUR EFFECTUER VOTRE VÉRIFICATION DE MISE À JOUR DE L'ANCIENNETÉ
(soit du 29 septembre au 29 novembre 2025).

Le 30 novembre, il sera déjà trop tard!!!

L'équipe du SIIIAL-CSQ